

Désarmons Bolloré dans nos écoles !



Vincent Bolloré a racheté Hachette Livre, le premier éditeur français, très présent sur les manuels scolaires.

Résultat : il devient l'acteur n°1 de l'édition scolaire en France.

Les manuels scolaires ne sont pas de simples livres : ce sont des supports officiels de formation intellectuelle pour des millions d'élèves. Protéger leur indépendance et la pluralité des contenus est donc un enjeu majeur pour l'école et la démocratie.

L'EXTRÊME-DROITE EN SITUATION DE QUASI-MONOPOLE DANS L'ÉDITION SCOLAIRE

Le rachat de Hachette Livre par Bolloré lui permet de contrôler une grande partie de l'édition scolaire : Hachette, Hatier, Dunod, Armand Colin, Grasset... C'est un **risque pour l'éducation et la démocratie** : les manuels scolaires ne sont pas de simples livres commerciaux, ce sont les outils de formation intellectuelle de nos élèves.

L'existence des programmes scolaires limite aujourd'hui les possibilités d'action pour Bolloré. Pour autant, le risque est grand de voir Bolloré mettre son quasi monopole sur les manuels au service du **formatage** des esprits dès le plus jeune âge, **au détriment de la diversité pédagogique** et du pluralisme des approches.

DES MANUELS TRES RENTABLES QUI FINANCENT L'EXTRÊME-DROITE

Le marché des manuels scolaires est stable, financé par l'argent public et renouvelé régulièrement avec les réformes de programmes. C'est une **rente quasi garantie** pour les éditeurs : Bolloré y voit donc une **opportunité économique stratégique, plus qu'un service éducatif**. Ces profits lui permettent notamment d'alimenter sa galaxie de médias d'extrême droite (CNews, Europe 1...) qui influencent l'opinion publique mais restent largement déficitaires.

UNE CASSE SOCIALE MAJEURE POUR LES MAISONS D'ÉDITION HACHETTE

Le rachat par Hachette (groupe Bolloré) s'accompagne de **restructurations brutales**. Les salarié·es de toutes les maisons d'édition subissent une forte **dégradation globale des conditions de travail** :

- déménagement forcé dans des open spaces surchargés,
- espaces de stockage divisés par trois, limitant l'accès aux livres – pourtant outils essentiels
- perte d'indépendance éditoriale (pour certaines maisons comme Fayard),
- réductions des coûts toujours plus importantes, qui impactent la qualité des ouvrages et les conditions de travail
- remplacement par des cadres proches du groupe Bolloré,
- fuite d'autrices et d'auteurs, perte de crédibilité et d'indépendance éditoriale.

Derrière la recherche de profit, ce sont des métiers entiers de l'édition scolaire qui disparaissent et, avec eux, la qualité des manuels utilisés dans nos classes qui est menacée.

Contre l'influence de l'extrême-droite, défendons notre liberté pédagogique !

- **Boycottons les livres et manuels** issus de maisons d'édition appartenant à Bolloré dans tous les établissements scolaires,
- **Défendons cette pratique de boycott auprès des collègues** en conseil d'enseignement qui, bien que consultatifs, jouent un rôle clé dans le choix des manuels scolaires ; ainsi qu'en conseil d'administration où peuvent être votés des budgets pour l'achat de manuels scolaires.
- **Défendons notre liberté pédagogique** ! Le choix des manuels relève de la liberté pédagogique de l'enseignant·e, telle que définie par l'article L912-1-1 du Code de l'éducation :

La **liberté pédagogique** de l'enseignant.e s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.

Dans le service public d'éducation et l'enseignement privé sous contrat, l'enseignant·e doit choisir des manuels scolaires qui respectent les programmes. C'est la seule contrainte qui s'applique. A savoir : la réforme du choc des savoirs initiée par le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer prévoyait la labellisation des manuels scolaires. Les manuels scolaires validés par le Conseil Supérieur des Programmes auraient obtenu un label les distinguant (label non contraignant pour les choix des enseignant·es) . Ce projet de labellisation a été abandonné fin 2023 face à l'opposition des syndicats.

- **Soutenons les initiatives d'édition autogérée**, afin de reprendre le contrôle sur cet outil de travail qu'est le manuel. De 1931 à 1977, le Syndicat national des instituteurs (SNI) avait sa propre maison d'édition de manuels scolaires, la SUDEL, Société universitaire d'édition et de librairie, dirigée par des syndicalistes comme Lucien Boulanger. Le Livre des instituteurs, écrit par Joseph Soleil et connu à l'époque sous le nom Code Soleil, est son ouvrage le plus diffusé.

En Île-de-France, les dangers de Pearl Trees !

En cette rentrée 2025, la Région Île-de-France, sous la présidence de **Valérie Pécresse**, a confié la diffusion des manuels scolaires numériques de nos lycéen·nes à une société privée : « Pearl Trees ». Résultat : **18 millions d'euros d'argent public offerts au privé**.

Pire encore : l'existence de **contenus problématiques non contextualisés**. Une recherche sur « Hitler » renvoie par exemple vers une vidéo de Soral et Faurisson, négationnistes notoires. **Les élèves ont droit à une éducation publique, critique et émancipatrice**. Pas à des savoirs privatisés, biaisés et pollués par des contenus d'extrême-droite !

Les éditions scolaires appartenant à Bolloré :

Principaux éditeurs de livres scolaires et ressources pédagogiques en ligne :
Armand Colin / Dunod / Edicef / Éd. Didier / Foucher / Hachette / Grasset / Hatier / Istra / Dictionnaires Larousse / LeLivrescolaire.fr

Principaux éditeurs de littérature jeunesse :
Castelmore / Didier Jeunesse / Grasset Jeunesse / Hachette & ses multiples éditions (Enfants, Jeunesse, Disney...) / Hatier Jeunesse / La Bibliothèque Verte / La Bibliothèque Rose / Le Livre de Poche Jeunesse / Rageot